

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 janvier 2022

Référence
2022_004

Objet de la délibération
<b>Restes à réaliser des sections « investissement » du budget principal et du budget eau et assainissement</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
11 janvier 2022

Date d'affichage
19 janvier 2022

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND  
Le : 19 janvier 2022

Et

Publication ou notification du :  
19 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

**Présents** : M. GAUTHIER Samuel, Maire, MMES BONY Catherine, BRIGNON Hélène, FINET Hélène, GUILLAUME Michelle, MAZET-LACOURT Noëlle, LANGLAIS Sarah.MM. ACHARD Nicolas, ANDANSON Alain, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel (arrivé en retard à 21h30), TRONCHE Aymeric.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme PLANEIX Bernadette (procuration à M. ANDANSON Alain)

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame GUILLAUME Michelle

**Objet de la délibération** : Restes à réaliser des sections « investissement » du budget principal et du budget eau et assainissement

Rapporteur Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire propose la validation des restes à réaliser suivants :

- Pour la section « investissement » du budget principal :

**CHARGES :**

- Compte 2031 : 23 960 €
- Compte 2041411 : 28 143 €
- Compte 21318 : 6 170 €
- Compte 2313 : 699 129 €

**RECETTES**

- Compte 1321 : 154 600 €
- Compte 1322 : 205 500 €
- Compte 1323 : 64 361 €
- Compte 024 : 15 060€
- Compte 10222 : 2 797 €

- Pour la section « investissement » « Eau – Assainissement » :

**CHARGES :**

- Compte 2031 : 3 838 €
- Compte 2315 : 140 388,24 €

**RECETTES**

- Compte 10222 : 3 640,00 €
- Compte 131 : 73 000 €

**Ceci exposé,**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver les restes à réaliser de la section investissement du budget principal et de la section investissement du budget eau assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER

